

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 06 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le six janvier à 18h30, les membres du comité syndical, dûment convoqués le trente décembre deux mil quinze, se sont réunis sous la Présidence de Madame Nicole PAIRE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Étaient présents : MMES Nicole PAIRE, Marie PRUNIER, Jeanine ROUANET, Virginie BESNARD, Marie-Thérèse CHARTIER, MM Henri RAULT, Patrick COLLET, Éric DELISLE, Miguel BACAÏCOA, Emmanuel VALLEE.

Étaient absents excusés : MM Loïc BATTAIS, Anthony AUBREE.

Était absent : Mickaël FERTIN.

Monsieur Loïc BATTAIS donne pouvoir à Madame Jeanine ROUANET.

Madame Jeanine ROUANET est désignée secrétaire de séance.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la précédente séance.

N°01/2016 : Première participation financières des communes.

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical que conformément aux autres années un acompte de la participation des communes doit avoir lieu fin janvier et un autre fin mars. Pour permettre ces participations une délibération sur l'année civile 2016 doit être prise.

Pour mémoire, les premières participations des communes pour l'année 2015 étaient de :

	CHAUVIGNE	ROMAZY	RIMOU
31/01/2015 :	8 400 €	2 500 €	2 500 €
31/03/2015 :	8 400 €	2 500 €	2 500 €

En attendant le vote du budget primitif 2016, il peut apparaître nécessaire d'augmenter ces premières participations pour permettre d'avoir une trésorerie en ce début d'année mais également permettre un étalement des prochaines participations. Cela permettrait d'éviter de doubler le montant de la participation entre le premier acompte et le dernier (dernier acompte de 16 730 € pour Chauvigné, et 5 035 € pour Romazy et Rimou).

Les deux premières participations pourraient s'échelonner ainsi :

	CHAUVIGNE	ROMAZY	RIMOU
31/01/2016 :	10 000 €	3 000 €	3 000 €
31/03/2016 :	10 000 €	3 000 €	3 000 €

Madame la Présidente demande donc aux membres présents de statuer sur le montant des premières participations des communes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les deux premières participations des communes au SIRS suivant les montants indiqués ci-dessus,
- AUTORISE la Présidente à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

N°02/2016 : MNT – Garantie Maintien de salaire (continuité des discussions).

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical que suite à la précédente réunion du 09 décembre 2015, et l'accord de principe des membres du comité sur une participation de 5 € par agent, le SIRS a reçu les taux de cotisations des agents dans cette éventualité.

Ainsi le taux de cotisation des agents pour une indemnisation à 95% est de 1.40% du salaire brut mensuel lors d'un contrat individuel alors qu'avec une participation de l'ordre de 5 € du regroupement le taux passerait à 0.83 % pour une indemnisation à 95 % si entre 1 et 10 agents souscrivent ou un taux de 1% si entre 10 et 50 agents souscrivent.

Avant de souscrire à ce dispositif, l'avis du Comité Technique Départemental est nécessaire. Cet avis est strictement consultatif mais doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Une cession ayant lieu le 1^{er} février 2016, un dossier de demande d'avis a été déposé préalablement à cette réunion. En effet le dépôt des demandes devait intervenir avant le mercredi 6 janvier 2016. De surcroît la deuxième réunion du CT Départemental étant fixée au 25 avril 2016, cela apparaissait trop tardif pour mettre en place cette garantie.

En complément il apparaît nécessaire de mentionner que la réforme de la mutuelle obligatoire au 1^{er} janvier 2016 ne concerne que **les employeurs privés**. La fonction publique n'est pas concernée par cette obligation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE à nouveau la participation financière du SIRS à la garantie maintien de salaire,
- ATTEND l'avis du Comité Technique Départemental pour entériner cette décision,
- AUTORISE la Présidente à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

N°03/2016 : Point sur la vente du Mini Bus.

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical que le Mini Bus a passé la pesée dans le mois de décembre et que les plaques sont à faire. De surcroît le Mini Bus devra passer à la DRIRE avant sa vente définitive.

Cette dernière devrait donc intervenir courant fin janvier, début février.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- PREND NOTE des avancées concernant la vente du Mini Bus,
- AUTORISE la Présidente à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

N°04/2016 : Questions diverses.

- Transports scolaires :

Une réunion avec les chauffeurs de bus est à prévoir pour anticiper le ramassage scolaire à la rentrée 2016. A cette réunion, les élus transports des communes seront conviés ainsi que M. Sébastien KERGROHEN du Conseil Départemental.

➤ Rencontre cantinières et référents des communes :

Dans le cadre de la mise en place des menus bio, une rencontre entre les cantinières est à envisager. Les référents des communes seraient également présents.

➤ Rentrée 2016 :

La mairie de Chauvigné indique que 5 ou 6 enfants de 3 ans ou moins seraient susceptibles de faire leur rentrée en septembre 2016. Il est demandé aux communes de Romazy et de Rimou de faire une projection des enfants susceptibles de rentrer en 2016.

Récapitulatif des décisions prises au cours de la séance du 06 janvier 2016 :

N°01/2016 : Première participation financières des communes.

N°02/2016 : MNT – Garantie Maintien de salaire (continuité des discussions).

N°03/2016 : Point sur la vente du Mini Bus.

N°04/2016 : Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Mme PAIRÉ Nicole	M. BATTAIS Loïc Absent excusé Donne pouvoir à Mme Jeanine ROUANET	Mme BESNARD Virginie
M. RAULT Henri	Mme PRUNIER Marie	M. VALLEE Emmanuel
M. BACAICOA Miguel	Mme CHARTIER Marie- Thérèse	M. COLLET Patrick

M. DELISLE Éric	Mme ROUANET Jeanine	M. AUBREE Anthony Absent excusé
M. FERTIN Mickaël Absent		